

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 35/86 du 14/06/86

Portant nomination de Monsieur BOBONGO Denis
en qualité de Contrôleur d'Etat auprès de
l'Office du Café et du Cacao (O.C.C.)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU FRONT CONGOLAIS DE
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la constitution du 5 juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution ;

Vu le décret n° 82/879 du 24 Septembre 1982 portant réorganisation du Ministère des Finances ;

Vu le décret n° 76/343 du 17 Septembre 1976 fixant les modalités d'exercice des fonctions de Contrôleur d'Etat ;

Vu le décret n° 80/278 du 5 Juillet 1980 portant modification du Décret n° 76/343 du 17 Septembre 1976 susvisé ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérieurs des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur BOBONGO Denis, Administrateur des SAP de 6^e Classe, est nommé Contrôleur d'Etat auprès de l'Office du CAFÉ et du CACAO (O.C.C.)

ARTICLE 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 14 JUILLET 1965

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais du
Travail, Président de la Répu-
blique, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances et du
Budget,

Colonel Denis BASSOU-NGUESSE.-

Le Premier Ministre,

Itihi OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

ANGE EDOUARD POURGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la
Refonte de la Fonction Publique, et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MASSIONA.-